

Image not found or type unknown



# vigilance de mise en matière d'inéligibilité des candidats aux élections municipales : le cas d'un DGS

Commentaire article publié le **01/06/2015**, vu **919 fois**, Auteur : [Vincent Touchard - Avocat](#)

**CE, 7 janvier 2015, n°382417**

Est inéligible aux élections municipales un candidat qui occupait moins de 6 mois avant ces élections les fonctions de Directeur Général des Services au sein de la communauté de communes à laquelle la Commune était rattachée et nonobstant le fait que la structure intercommunale ait été dissoute avant ces élections.

Voir l'article complet : AJCT, avril 2015, n°120